

# CONSEIL MUNICIPAL

## DU 28/09/04

Présents :	PERRIN Raphaël, Maire JOUFFROY Catherine, BLANC Freddy, SCHMIDT Francesca Maires Adjoints COMOY René, GAUTHIER CLERC Maurice, GINDRE Nicolas, GROSSIORD Suzanne, GROSTABUSSIAT Georgette, HENRIOT Françoise
Absents excusés	GAGLIARDINI Joëlle qui donne procuration à PERRIN Raphaël COURVOISIER Monique qui donne procuration,
Secrétaire de séance	BLANC Freddy

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 31/08/04 qui est approuvé à l'unanimité.

### **I. ONF : COUPE DE FEUILLUS**

Sur proposition de l'Office National des Forêts et après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Fixe pour les coupes de bois réglées de l'exercice 2004 la destination suivante :  
Coupes de feuillus sur parcelle D sur le secteur de La Cernaïse : Vente en bloc sur pied

### **II. TARIF DENEIGEMENT 2004/2005**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité fixe le tarif de déneigement privé pour la commune de Septmoncel hors secteur du Manon pour l'hiver 2004/2005 à 70<sup>E</sup> par heure soit 2.94% d'augmentation.

Les conditions d'inscription seront les mêmes que les années précédentes à savoir :

- Forfait obligatoire d'une heure
- Tout dépassement d'une heure sera facturé par tranche supplémentaire d'un quart d'heure.

### **III. LOYERS APPARTEMENTS**

Suite au départ de Mme GRECARD libérant un studio et un appartement de type F1 situés au-dessus de la boulangerie, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- De fixer le prix du loyer du studio à 150<sup>E</sup> par mois
- De fixer le prix du loyer du F1 à 220<sup>E</sup> par mois
- De fixer les dépôts de garantie à 2 mois de loyers

➤ D'établir des baux pour une durée de 3 ans renouvelables incluant les conditions particulières suivantes :

- Participation à l'entretien des communs et au déneigement des entrées
- Usage exclusif du système de chauffage actuel
- Usage interdit les jours fériés et après 22h de tout appareil provoquant une gêne sonore pour le voisinage.

Le Conseil Municipal mandate Monsieur Le Maire et ses adjoints pour statuer sur le choix de candidatures.

#### **IV. MODIFICATION TRACE CHEMIN RURAL**

M.Wiel souhaitant construire un garage, propose de déplacer sur sa parcelle AW202, le tracé de l'ancien chemin rural allant du secteur du carrefour du GOUA au carrefour des routes allant des Molunes au Manon et de Lajoux aux Moussières, et prenant en compte l'intérêt du retrait du chemin rural laissant ainsi un pied d'échelle ; le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité accepte de déplacer le tracé de l'ancien chemin communal sous condition que le demandeur prenne les frais de géomètre et notaire à sa charge.

#### **V. DECISION MODIFICATIVE BUDGET 2004**

Monsieur le Maire indique que les dépenses au compte 2111 vont excéder les crédits alloués au budget primitif 2004. Ce dépassement est imputable à l'acquisition des parcelles AL35 et AL 36. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'ouvrir crédit pour un montant de 250 E.

Monsieur le Maire rappelle la décision d'équiper un logement communal de volets roulants. Etant donné que la somme relative à cette dépense n'est pas allouée au budget, le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'ouvrir crédit au compte 2135 pour un montant de 1300°.

Monsieur le Maire rappelle la décision d'achat de deux vitabris. Etant donné que cette somme n'est pas allouée au budget, le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'ouvrir crédit au compte 2188 pour un montant de 2950<sup>E</sup>.

#### **VI. USAGE CHALET PIECE D'AVAL**

Suite à diverses demandes concernant l'utilisation du chalet de la Pièce d'Aval, le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité se déclare favorable au prêt de ce bâtiment moyennant caution, uniquement aux associations de Septmoncel ou à ses membres.

#### **VII. OFFRE DE LA POSTE**

Monsieur le Maire fait part d'une proposition commerciale de La Poste pour l'achat d'enveloppes pré timbrées incluant une photo représentative du village visant à promouvoir une image attractive du territoire de Septmoncel.

Le choix de la photo et l'impression de l'enveloppe seraient à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal est d'accord sur le principe sous réserve du coût et charge Joëlle Gagliardini d'en étudier le projet.

#### **VIII. COURRIERS DIVERS**

## **COURRIERS REMERCIEMENTS SUBVENTIONS**

Monsieur le Maire donne lecture des courriers de remerciements émanant d'associations telles que : Arc-en-Ciel, AVH, Amicale Des Parents d'Elèves, La Ligue contre le cancer, Sida Solidarité 39 remerciant le Conseil Municipal pour les subventions allouées.

## **COURRIER DES EDITIONS CHEMINEMENTS**

Monsieur le Maire fait part du courrier des Editions Cheminements concernant la réimpression du livre intitulé «l'horlogerie Savoisienne et l'Ecole d'Horlogerie de Cluses »par Narcisse PERRIN paru en 1902. Il apparaît dans cet ouvrage qu'un certain Achille BENOIT, grande figure de l'horlogerie Savoisienne est natif de Septmoncel.Considérant l'importance de ne pas oublier cette page d'histoire, le Conseil Municipal, à l'unanimité se déclare favorable à l'achat de ce livre pour la bibliothèque municipale.

## **IX. QUESTIONS DIVERSES**

### **COMITE CONSULTATIF POUR L'ECOLE**

Monsieur le Maire fait un résumé de la réunion du 28 septembre qui s'est tenue à l'inspection départementale de l'éducation nationale de Saint Claude concernant le schéma territorial des Hautes Combes.

Considérant l'intérêt porté par les enseignants et les parents d'élèves sur l'organisation des écoles, le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité a souhaité mettre en place un comité consultatif se composant d'élus, des enseignants et de représentants de parents d'élèves.

### **PROPOSITION DE M. Guy ROUSSEAU**

Monsieur le Maire fait part de la proposition de M. Guy ROUSSEAU d'organiser un spectacle de Noël pour les élèves des écoles de Lajoux, Lamoura et Septmoncel. La logistique de cette manifestation serait assurée par M.ROUSSEAU. Les trois communes concernées auraient en charge le coût du spectacle.

Le Conseil Municipal est d'accord sur le principe et charge Monsieur le Maire de demander qu'une évaluation du coût soit faite.

### **PARTICIPATION DE LA COMMUNE A LA MUTUELLE DES EMPLOYES**

Les agents territoriaux effectuant plus de 10 heures de travail hebdomadaire peuvent souscrire un contrat de maintien de salaire en cas d'arrêt maladie supérieur à 90 jours.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité accepte de prendre à sa charge 0.25% des cotisations.

### **COMITE CONSULTATIF POUR LE CIMETIERE**

Monsieur le Maire rappelle les différents travaux effectués au cimetière ainsi que l'avancement sur l'étude d'un columbarium. Il souligne également qu'il devient urgent de mettre en place une autre zone pour de nouvelles concessions trentenaires.

Monsieur le Maire propose qu'un comité de réflexion soit mis en place pour travailler sur le projet en y associant :

- des élus du Conseil Municipal de Septmoncel
- un ou plusieurs élus du Conseil Municipal des Molunes
- des membres de l'association Crématiste

### **NOMINATION CITOYENNE D'HONNEUR POUR FETE DU HAUT-JURA**

Monsieur le Maire rappelle le caractère exceptionnel du niveau d'implication personnel de Melle Alexina Piffeteau qui par le temps consacré, l'énergie consentie pour l'organisation de la fête du Haut-Jura, est allée très largement au-delà de sa mission. Néanmoins, il regrette que les contraintes financières aient obligé l'A.D.A.J.H à un licenciement économique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de nommer Alexina Piffeteau au rang de citoyenne d'honneur.

### **REDACTION DU JOURNAL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire rappelle l'engagement du Conseil Municipal de publier régulièrement un journal municipal. Le second exemplaire sera achevé et distribué en fin d'année 2004.

Diverses équipes se sont partagées la rédaction des différentes rubriques.

Séance levée à 23 H 35

Affiché le 06/10/2004

Le Maire,

Raphaël PERRIN